



## Conduite à tenir

# EN CAS D'ACCIDENT EXPOSANT AU SANG (AES) OU À DES PRODUITS BIOLOGIQUES HUMAINS

Site Pitié-Salpêtrière

### IMMÉDIATEMENT

#### Piqûre, coupure, projection sur peau lésée

- Ne pas faire saigner.
- Laver immédiatement à l'eau et au savon neutre pendant 5 minutes.
- Désinfecter pendant 5 minutes au moins avec :
  - du Dakin stabilisé,
  - ou à défaut de l'alcool à 70°.

#### Projection oculaire ou muqueuse

- Rincer abondamment à l'eau courante à faible pression pendant 10 minutes, en écartant bien les paupières, tête inclinée et l'œil atteint positionné vers le bas (se faire aider par un collègue).

#### Consulter d'urgence le MÉDECIN RÉFÉRENT

- Afin d'évaluer le risque de contamination hépatites, HIV ou autre. Signaler que l'on vient pour une exposition au sang.
- Le médecin référent considérera la nécessité d'un traitement prophylactique. **Le traitement doit être administré le plus rapidement possible, idéalement dans les 4 heures.**

: ab[IS^B[fléES^béd] dW  
& Ž\*%Tag^MSd^VWŷ ob[IS^Ž]' "#%BSde

Service des maladies infectieuses et tropicales : Pr E. CAUMES Ž01 42 16 01 59  
ag

EMH[UWWŷ éWŷ ŷ fWŷ VWŷ] \_ g` a`aŷ[VWŷ] [cgWBdBZ535AG4 Ž' #8S#) ( \$\$  
/Wŷ] fWŷ VWŷ' VWŷ [Wŷ` ŷfi

### DÉMARCHES ADMINISTRATIVES DANS LES 24 HEURES

- Déclarer en accident de service/travail : les démarches à entreprendre vous seront indiquées par le secrétariat de l'unité ou de la délégation régionale.
- Faire établir un certificat médical initial d'accident du travail (cerfa 11138\*03) par le médecin consulté en urgence.
- Faire noter l'accident sur le registre santé et sécurité au travail.
- Notifier rapidement l'accident au médecin de prévention pour enquête, suivi clinique et biologique :

### EN CAS D'URGENCE MÉDICALE GRAVE

- Appeler les urgences